



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2021 relatives à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, classée dans le groupe thématique des bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions créés en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan s'élève à 34 327 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Vue d'ensemble de la Mission | 3 |
| A. Projet de budget-programme pour 2021* | 3 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021** | 13 |
| II. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre | 17 |

* La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2021 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution [72/266 A](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Vue d'ensemble de la Mission

(34 327 300 dollars)

A. Projet de budget-programme pour 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1. Dans sa résolution [2495 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter un rapport sur, entre autres choses, les options concernant la mise en place d'une présence de suivi de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), compte tenu des vues et des besoins du Gouvernement soudanais. En réponse à cette demande, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Soudan, avec l'appui des entités compétentes du système des Nations Unies, a mené des consultations avec les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement soudanais et d'autres acteurs nationaux, les principaux partenaires régionaux et internationaux – notamment l'Union africaine – et le groupe des Amis du Soudan. Une petite équipe multidisciplinaire s'est également rendue à Khartoum du 8 au 11 décembre 2019. Le 27 février 2020, le Premier Ministre du Soudan a adressé une lettre au Secrétaire général ([S/2020/221](#)), dans laquelle il a précisé la demande d'assistance de son pays et présenté le point de vue du Gouvernement soudanais sur la nouvelle présence de l'Organisation des Nations Unies au Soudan.
2. En conséquence, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont présenté au Conseil de sécurité en mars 2020 un rapport spécial sur la MINUAD et sur une présence de suivi au Soudan ([S/2020/202](#)). En avril 2020, une équipe multidisciplinaire de planification interdépartementale pour le Soudan a été créée pour diriger la planification de la future mission, et le 3 juin 2020, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2524 \(2020\)](#), a créé la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS).
3. Énoncé au paragraphe 2 de la résolution [2524 \(2020\)](#), le mandat confié par le Conseil de sécurité à la MINUATS comprend les objectifs suivants : a) soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique ainsi qu'en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, et la paix durable ; b) appuyer les processus de paix et la mise en œuvre des futurs accords de paix ; c) appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit au Darfour et dans les Deux Zones ; d) appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire.
4. Au cours des derniers mois, le Soudan a fait des progrès majeurs pour ce qui est de relever les difficultés de taille auxquels il fait face sur les plans politique et socioéconomique ainsi qu'en matière de sécurité. Malgré ces difficultés, les dispositions institutionnelles transitoires ont tenu bon et des efforts ont été faits pour réformer les institutions de l'État, y compris le secteur de la sécurité, et pour rendre la justice et lutter contre la corruption. Les pourparlers de paix menés à Djouba ont progressé, et ont notamment abouti à la signature d'un accord de paix par certains groupes armés le 3 octobre 2020, et tous les groupes armés ont largement respecté un cessez-le-feu. Le Gouvernement de transition s'est fixé un programme ambitieux visant à lutter contre l'inflation, à réformer les subventions dans le domaine de l'énergie, à régler les arriérés auprès des institutions financières internationales et à adopter des politiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat et à attirer les investissements étrangers directs.
5. Cependant, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hérou, qui opère dans les Deux Zones, n'a pas encore signé l'accord de paix et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), qui conserve une force au Darfour, a refusé de participer au processus de paix. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2525 \(2020\)](#),

a prolongé le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 décembre 2020, en mettant l'accent sur la protection des civils.

6. En raison du retard accusé par le processus de paix, des étapes importantes prévues par la Déclaration constitutionnelle ont été manquées, notamment la formation du conseil législatif de transition. Les femmes et les jeunes restent sous-représentés au niveau décisionnel. La lenteur de la reprise économique et des avancées des réformes politiques pourrait éroder davantage le soutien de l'opinion publique aux autorités de transition et enhardir les fauteurs de troubles qui cherchent à entraver la transition. Les dynamiques régionales, notamment celles liées à la Mer Rouge, au Grand barrage éthiopien de la Renaissance, aux conflits en République centrafricaine, en Libye et au Soudan du Sud et aux problèmes transfrontaliers causés par le terrorisme, l'extrémisme violent, le trafic d'armes et la traite des personnes ont également des implications majeures pour la transition sur le plan politique et sur celui de la sécurité.
7. Enfin, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore aggravé la situation socioéconomique désastreuse du Soudan, outre qu'elle met en péril la santé et la sécurité de millions de Soudanais. Selon le plan de réponse humanitaire pour 2020, lancé avant la pandémie, et l'additif y relatif, ajouté en réponse à la pandémie, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire au Soudan avait dépassé les 9 millions, une augmentation due à la crise économique. La propagation du virus et ses répercussions socioéconomiques ne font qu'accroître ces besoins.
8. Parallèlement aux efforts déployés par le Soudan pour mener des réformes économiques essentielles et mobiliser des ressources à l'échelle nationale, il demeure primordial que la communauté internationale fournisse une assistance financière accrue pour aider les populations les plus vulnérables du Soudan et pour soutenir la transition. Dans ce contexte, le groupe des Amis du Soudan, réuni par le Conseiller spécial pour le Soudan, a joué un rôle essentiel dans la mobilisation de soutiens politiques à l'échelle internationale et dans l'adoption d'un ensemble de mesures économiques visant à appuyer les priorités du Gouvernement de transition. Avec le soutien du groupe, un cadre de partenariat mutuel, qui constitue une plateforme politique organisant la collaboration entre le Soudan et les donateurs pendant la transition, a été adopté et la Conférence des partenaires du Soudan, coorganisée par l'ONU, s'est tenue virtuellement depuis Berlin le 25 juin 2020. Cette Conférence, qui a permis de recueillir 1,8 milliard de dollars destiné à soutenir les réformes économiques du Soudan et à atténuer leur impact social sur la population soudanaise, a marqué le début d'une mobilisation internationale continue dans le cadre de laquelle on dressera le bilan des progrès du Soudan dans la mise en œuvre des réformes socioéconomiques et les partenaires pourront adapter leur appui en conséquence.

Programme de travail

Objectif

9. L'objectif auquel la Mission contribue est de mener à bien une transition politique vers une gouvernance démocratique qui permette une paix et un développement inclusifs et durables, et qui garantisse la protection des civils, le respect des droits humains et le maintien de l'état de droit.

Stratégie

10. Pour contribuer à une paix inclusive et durable, la Mission usera de ses bons offices et fournira un appui en matière de médiation, échangera avec les parties prenantes concernées, comme les partis politiques, la Commission de paix et les groupes armés, et répondra aux éventuelles demandes d'assistance technique, ce qui devrait favoriser la stabilité politique et une paix globale et inclusive. Le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et les différentes composantes de la Mission échangeront également avec la société civile, des femmes, des jeunes, des réfugiés, des personnes déplacées et des membres des groupes marginalisés afin de garantir que ceux-ci participent

effectivement à la transition politique tout en assurant la liaison avec les entités internationales et régionales, notamment l'Union africaine. En outre, afin de contribuer à soutenir la rédaction de la constitution, la préparation des élections et le recensement, la Mission fournira une assistance technique et un soutien aux organes et acteurs concernés, ce qui devrait permettre de progresser vers la gouvernance démocratique et la promotion et la protection des droits humains.

11. Pour contribuer à la protection des civils, au respect des droits humains et à l'état de droit, la Mission soutiendra le renforcement des institutions chargées de rendre la justice et d'appliquer le principe de responsabilité et coordonnera les activités de protection des civils et de consolidation de la paix des entités des Nations Unies, telles que la prévention et l'atténuation des conflits et la réconciliation au niveau local, ainsi que la lutte contre la violence au sein de la collectivité, en particulier en ce qui concerne les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer le dispositif de protection et de permettre une coexistence pacifique des communautés et une réconciliation entre celles-ci. La Mission soutiendra en particulier l'application par les autorités soudanaises du Plan national de protection des civils.
12. Pour contribuer à un développement inclusif et durable, la Mission soutiendra la mobilisation des ressources à l'échelle internationale et les réformes socioéconomiques nationales ainsi que la mise en place d'un dispositif national de planification du développement et l'efficacité de l'aide, ce qui devrait faciliter la stabilité et la reprise économiques.

Facteurs externes pour 2021

13. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
 - a) L'accord de paix n'est pas encore totalement inclusif et global ;
 - b) Les conditions de sécurité dans certaines parties du pays restent instables et imprévisibles, mais n'entraînent pas une escalade majeure des violences ;
 - c) La situation économique reste désastreuse et risque de menacer la transition politique.
14. La Mission prendra en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra. La MINUATS accordera la priorité à l'égalité des genres et à la promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les domaines de son mandat, en vue de soutenir la participation, la représentation et la protection entières et effectives des femmes dans la mise en œuvre de la paix et des processus politiques et dans tous les aspects sociaux et économiques de la vie. Il s'agira notamment de prendre en compte et de surmonter toutes les formes d'inégalités et de discrimination et de promouvoir une transition inclusive et équitable pour les hommes et les femmes en gardant les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que l'inclusion des jeunes au centre du mandat de la Mission, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité d'une part et sur les jeunes et la paix et la sécurité, d'autre part.
15. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la MINUATS s'appuiera grandement sur des partenariats avec des acteurs internationaux afin de soutenir les priorités des autorités soudanaises. Elle collaborera avec ses partenaires pour soutenir la transition de façon à optimiser l'impact de l'action collective et à éviter la duplication des efforts, en tirant parti des avantages comparatifs de chaque acteur et en instaurant une division du travail claire. Il demeurera essentiel que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies maintiennent leur partenariat politique et un mécanisme de coordination de haut niveau sera établi pour veiller à la complémentarité de l'action des deux organisations. La MINUATS cherchera également à renforcer la coordination avec d'autres organisations régionales, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi qu'avec les États Membres représentés par leurs ambassades à Khartoum et avec les institutions financières internationales, afin de mieux prendre en compte le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

16. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies fonctionneront de manière complémentaire et intégrée, en harmonisant la programmation, la coordination et l'exécution des programmes prioritaires pendant la période de transition, conformément aux dispositions de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité. Elles s'appuieront sur les points forts et les avantages comparatifs et à valeur ajoutée démontrés des différentes entités présentes au Soudan pour fournir un appui global et cohérent permettant d'atteindre les objectifs stratégiques de la Mission. Cette approche, fondée sur un état des lieux des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'appui et des structures existants et s'inscrivant dans un cadre stratégique intégré ou son équivalent, garantira la prise en compte par la Mission du travail de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle permettra également de s'assurer que l'équipe de pays des Nations Unies est en bonne position pour poursuivre le travail des Nations Unies après le retrait de la MINUATS, consolider les acquis obtenus grâce au travail de la Mission et soutenir le Soudan dans ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. En vue de favoriser l'action de consolidation de la paix de l'équipe de pays des Nations Unies dans la région de plus en plus accessible des Deux Zones, dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, la MINUATS mènera des activités relatives aux programmes, en collaboration avec des organismes, fonds et programmes, dans les domaines du règlement des conflits au niveau local, du renforcement de la confiance entre les populations et les autorités locales, des solutions durables pour les populations déplacées et du renforcement des dispositifs locaux de protection. Ces activités relatives aux programmes, rendues possibles par les activités de lutte antimines, viseront à consolider la coexistence pacifique et la réconciliation entre les communautés, à accroître les capacités locales de prestation de services sociaux, à renforcer le dispositif de protection et à préparer le retour des personnes déplacées et des réfugiés en prévision d'un accord de paix plus large. Elles ouvriront également la voie à la conception et à la mise en place d'un mécanisme approprié permettant de fournir un appui intégré et coordonné à la consolidation de la paix qui concernera également le Darfour, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2524 (2020). En ce qui concerne les droits humains, la MINUATS, en étroite coopération et coordination avec le bureau de pays nouvellement créé du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, soutiendra l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle et des futurs accords de paix relatives aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, en particulier des dispositions qui garantissent la justice et les droits des femmes.
17. Une coordination étroite avec la MINUAD permettra d'assurer une transition progressive et efficace entre la MINUAD et la MINUATS au Darfour, conformément aux dispositions des résolutions 2524 (2020) et 2525 (2020) du Conseil de sécurité. Les mécanismes de coordination pertinents sont en cours de mise en place dans le cadre d'une étroite coordination entre la MINUATS et la MINUAD, et avec l'appui du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix. La liaison avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique garantira l'efficacité de la coopération entre missions sur les questions régionales. Les entités des Nations Unies susmentionnées ont activement participé à la planification de la création de la MINUATS. Des mécanismes d'intégration, de coordination et de liaison avec ces entités seront établis à titre prioritaire.

Activités d'évaluation

18. Il est prévu de procéder en 2021 à une auto-évaluation des procédures d'établissement du concept de la mission, notamment de l'appui apporté par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à cet égard, le but étant de recenser les difficultés et les possibilités d'action.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : parvenir à une paix inclusive et globale au Soudan

19. Depuis la signature de la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations le 11 septembre 2019, des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre des pourparlers de paix menés à Djouba. Le 3 octobre 2020, le Front révolutionnaire soudanais et le Gouvernement de transition du Soudan ont signé un accord de paix qui comprend un certain nombre de protocoles, des accords-cadres portant sur les questions régionales issus des cinq volets de négociation et un protocole distinct portant sur les questions nationales. Cependant, deux grands mouvements armés, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hérou, ne sont pas signataires de cet accord.
20. En réponse, en 2021, la Mission, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2524 \(2020\)](#), fournira, si les parties aux négociations le demandent, un appui à l'exécution de l'accord de paix final, notamment en soutenant la Commission de paix et toute commission et tout mécanisme établis par l'accord. Dans le même temps, la Mission usera de ses bons offices pour faciliter la conclusion d'un accord de paix global associant les non-signataires. Elle favorisera également la participation effective de la société civile, des femmes, des jeunes, des réfugiés, des personnes déplacées et des membres des groupes marginalisés, comme demandé dans la résolution [2524 \(2020\)](#). Dans ce cadre, elle dialoguera notamment avec le Gouvernement de transition et les groupes armés pour plaider en faveur de négociations de paix plus inclusives, où la participation et la représentation seraient plus larges, en particulier celles des femmes et des jeunes, et en faveur de la promotion d'un large soutien au processus de paix et à son application.
21. La Mission tirera parti de l'avantage comparatif que lui donnent ses bons offices, son expertise en matière de médiation et sa connaissance des données politiques, combiné à l'appui technique et à l'aide en matière de programmes de l'équipe de pays des Nations Unies et au financement initial de démarrage fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix. La Mission travaillera également en coordination avec l'Union africaine afin de bénéficier des avantages comparatifs de cette organisation et des relations de longue date que l'Union entretient avec les principales parties prenantes soudanaises.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à une paix inclusive et globale au Soudan, comme devraient le montrer la conclusion d'un accord de paix avec la plupart, sinon l'ensemble, des mouvements armés, l'amélioration des conditions de sécurité pour les Soudanais et la participation accrue des parties prenantes, comme les femmes et les jeunes, aux processus politiques et aux processus de paix, notamment à la rédaction de la constitution et aux opérations électorales. En outre, l'instauration d'une paix inclusive et globale incitera les acteurs internationaux et régionaux à soutenir la transition et la stabilité à long terme au Soudan.

Tableau 1
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|--|
| s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | Un accord de paix plus global est signé, avec une participation accrue des femmes et des jeunes au processus de paix |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : améliorer le dispositif de protection de la population soudanaise

23. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2524 (2020), la MINUATS appuiera le renforcement et l'extension de l'autorité des institutions étatiques légitimes et fonctionnelles qui assurent un niveau basique de sécurité, de protection et de services à la population soudanaise et qui préviennent la violence tout en garantissant l'application du principe de responsabilité. En 2021, la MINUATS prendra des mesures permettant d'aider les parties prenantes soudanaises à instaurer un dispositif plus protecteur pour les populations civiles dans les zones du Darfour, du Kordofan méridional, du Nil bleu et du Soudan oriental actuellement touchées par le conflit et celles qui l'ont été, et contribuera ainsi à rétablir la confiance de la population à l'égard des autorités nationales et locales. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD et le bureau de pays du HCDH, la Mission appuiera, en fournissant des conseils d'ordre technique, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la mobilisation de ressources, l'application de cadres essentiels tels que le Plan national de protection des civils du Gouvernement de transition (S/2020/429, annexe) et le cadre de coopération pour la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits conclu par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais.
24. Au-delà de l'appui essentiel en matière de médiation du processus de paix pour mettre fin aux affrontements armés, aux déplacements massifs de population et aux violations des droits humains, les missions essentielles pour 2021 consisteront notamment à favoriser l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains et à l'état de droit, notamment en ce qui concerne la justice transitionnelle et l'application du principe de responsabilité ; à dialoguer avec les institutions locales, la société civile et les populations locales et à renforcer les capacités de celles-ci à prévenir et à gérer les conflits, notamment en améliorant la gestion des armes et des munitions. Plus précisément, la Mission, en étroite coordination avec le groupe chargé de la protection de l'équipe de pays des Nations Unies, prêtera main-forte aux acteurs nationaux au moyen de conseils d'ordre technique, de mesures de renforcement des capacités, de sensibilisation et mobilisation de ressources, en vue de renforcer les dispositifs de protection, les mécanismes d'application du principe de responsabilité et la chaîne de justice pénale afin de veiller à ce que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire soient mieux respectés et à ce que les auteurs de violations soient tenus pour responsables de leurs actes. Ces tâches essentielles se font sur la base de l'analyse permanente de la situation des droits humains et de la collecte de documents et informations y relatifs, dont les résultats seront communiqués aux autorités de transition, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves commises contre des enfants touchés par des conflits armés. Ce travail essentiel facilitera le fonctionnement des dispositifs d'alerte rapide, renforcera la confiance dans les autorités de transition et favorisera la consolidation de la paix à moyen et à long terme. L'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes constituera un garde-fou essentiel dans le cadre de l'appui fourni par la Mission à des forces autres que celles des Nations Unies et un facteur qui encouragera les gouvernements à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et à appliquer le principe de responsabilité en ce qui concerne le traitement des violations commises par des forces de défense et de sécurité.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

25. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la protection des civils et au respect des droits humains et de l'état de droit, comme devraient le montrer une réduction de la fréquence et de la gravité des violences intercommunautaires et des violations des droits humains ; une augmentation des initiatives visant à faire appliquer le principe de responsabilité, notamment en ce qui concerne les forces de sécurité et les enquêtes pénales concernant des personnalités importantes ; la ratification des principaux traités pertinents et l'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des femmes ; l'enclenchement de processus de justice transitionnelle ; le renforcement de la présence et l'amélioration de l'efficacité des institutions garantes de la protection des droits humains et de l'état de droit, tant au niveau national qu'au niveau des États. En conjonction avec les progrès réalisés au

niveau du processus de paix, cela devrait conduire à une amélioration générale du dispositif de protection de la population soudanaise et ouvrir la voie à une consolidation de la paix à plus long terme dans les zones qui sortent d'un conflit.

Tableau 2
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|--|
| s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | Les capacités nationales de protection des civils sont renforcées et des réformes clefs pour la protection des droits humains et le respect de l'état de droit sont adoptées |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 3 : mobiliser des ressources en faveur de la consolidation de la paix et du développement durable

26. Le Soudan opère une transition politique nationale tout en essayant de résoudre les conflits internes auxquels il est en proie depuis longtemps, et ces deux processus ont de profondes répercussions sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Les causes profondes du conflit, notamment les questions liées à l'application du principe de responsabilité, à la réconciliation, au transfert des pouvoirs, aux droits fonciers et aux solutions durables, devront être traitées. Au fur et à mesure que les accords de paix seront étendus et détaillés, l'application de mesures spécifiques impliquera la fourniture d'un appui technique et d'une aide en matière de programmes aux fins de la consolidation de la paix, en étroite coordination avec le Gouvernement de transition et d'autres partenaires internationaux, notamment l'Union africaine. Pour aider efficacement les autorités de transition à relever ces défis, il faudra faire preuve de cohérence et de coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies, et pour ce faire la MINUATS se dotera d'une cellule chargée de la consolidation de la paix dédiée et jouant un rôle catalyseur.
27. La situation actuelle en matière de consolidation de la paix au Soudan nécessite de combiner une aide relative aux programmes à long terme et un financement souple afin de tirer parti des occasions politiques de pérenniser la paix. Un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires apparaît comme la meilleure solution financière pour promouvoir un soutien à moyen et à long terme cohérent et intégré à l'échelle du système des Nations Unies au Soudan et pour favoriser les domaines d'activité prioritaires liés à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Pour établir un mécanisme approprié permettant de favoriser la consolidation de la paix de façon commune et coordonnée, la MINUATS s'appuiera sur son mandat pour optimiser l'intégration au sein du système des Nations Unies, sur le rôle de conseil et de coordination de sa composante chargée de la consolidation de la paix sous la direction du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) des opérations humanitaires, et sur la présence qu'elle prévoit d'établir au niveau infranational, en particulier là où les missions précédentes n'étaient pas présentes. La Mission exploitera les enseignements tirés de l'approche novatrice des équipes chargées de la liaison avec les États et des programmes du Fonds pour la consolidation de la paix au Darfour et œuvrera en faveur de programmes axés sur la consolidation de la paix dans les Deux Zones.

28. La Mission coordonnera également les efforts internationaux visant à aider les parties prenantes soudanaises à recenser et à articuler leurs priorités et à mobiliser le soutien des donateurs de manière continue pendant la période de transition, notamment par l'intermédiaire du groupe des Amis du Soudan et du Forum des partenaires internationaux du Soudan basé à Khartoum. Si l'aide humanitaire restera nécessaire dans certaines zones, l'équilibre des programmes d'aide commencera à évoluer de manière perceptible vers des activités de développement à plus long terme.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

29. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'instauration d'une paix et d'un développement durables, comme devraient le montrer l'amélioration de la prestation de services et le renforcement du soutien à la gouvernance inclusive qui resserrera le lien entre l'État et la société, en particulier dans les zones touchées par le conflit.

Tableau 3
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|---|
| s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | Satisfaction accrue de la population soudanaise en ce qui concerne la fourniture de services et la gouvernance par les administrations publiques dans les zones touchées par le conflit |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits retenus pour 2021

30. On trouvera dans le tableau 4 les produits retenus pour 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4
Produits retenus pour 2021, par catégorie et sous-catégorie

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | – | – | 2 | 4 |
| 1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité | – | – | 2 | 4 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | – | – | 2 | 4 |
| 2. Séances du Conseil de sécurité | – | – | 2 | 4 |

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | – | – | – | 1 |
| 3. Lancement du programme commun des Nations Unies pour la consolidation de la paix | – | – | – | 1 |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | – | – | – | 112 |
| 4. Ateliers et consultations civiques sur des sujets relatifs aux négociations et accords de paix, ainsi qu'à la transition politique, y compris la rédaction de la constitution et le recensement de la population | – | – | – | 30 |
| 5. Séminaires et consultations sur les questions électorales | – | – | – | 15 |
| 6. Ateliers et consultations sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration | – | – | – | 9 |
| 7. Ateliers sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité | – | – | – | 6 |
| 8. Ateliers et formations sur les droits humains et la protection | – | – | – | 20 |
| 9. Ateliers sur l'état de droit | – | – | – | 12 |
| 10. Séminaires sur la protection des civils, la police de proximité et la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention des agents de la Force de police soudanaise | – | – | – | 20 |
| Publications (nombre de publications) | – | – | – | 6 |
| 11. Bulletins d'information présentant des articles et des reportages de société en rapport avec les initiatives menées par les entités des Nations Unies, leurs réalisations et leur travail sur l'ensemble du territoire soudanais | – | – | – | 4 |
| 12. Matériel de sensibilisation et d'enseignement, notamment des affiches graphiques et/ou des brochures, portant sur des questions thématiques liées à la paix et au développement durables | – | – | – | 2 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | – | – | – | 2 |
| 13. Manuel sur la protection des civils à l'intention des membres de la Force de police soudanaise | – | – | – | 1 |
| 14. Documentation sur le financement de la consolidation de la paix au Soudan | – | – | – | 1 |

C. Activités de fond

Bons offices : exercice de bons offices par le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour dialoguer avec toutes les parties concernées afin de soutenir les négociations de paix soudanaises et l'application des accords de paix, et prêter assistance à la transition politique au Soudan ; fourniture d'une assistance technique dans le cadre des efforts nationaux visant à faire en sorte que la rédaction de la constitution se fasse de manière inclusive, participative et transparente et jette les bases de l'établissement d'un consensus et d'un dialogue sur la cohésion sociale, la bonne gouvernance, les droits humains et l'état de droit ; soutien aux efforts des autorités nationales visant à appliquer les dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, notamment le renforcement d'institutions garantes de l'état de droit indépendantes et représentatives ; soutien aux efforts des autorités nationales et locales visant à assurer et garantir la sécurité, la justice et la protection, et notamment à sensibiliser aux atteintes aux droits de la personne et violations de ces droits, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la discrimination fondée sur le genre, à renforcer la confiance et l'application du principe de responsabilité à l'échelle nationale et à s'attaquer à ces atteintes et violations et à mettre fin à l'impunité des auteurs.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et action en faveur de la transition politique et des processus de paix auprès d'un large éventail de parties prenantes soudanaises, notamment la société civile, les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées et les membres des groupes marginalisés ; réunions et consultations avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les États Membres concernés, sur la situation politique et les conditions de sécurité au Soudan ; conseils et action en faveur de la mise en place d'institutions et de la

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|

formulation de cadres législatifs et politiques nécessaires à l'application des dispositions de la Déclaration constitutionnelle relatives aux droits humains, à l'égalité, à l'application du principe de responsabilité et à l'état de droit, y compris le renforcement d'institutions garantes de l'état de droit responsables et représentatives dans les zones touchées par le conflit, qui favorisent l'établissement d'un dispositif de protection et font avancer le processus de paix, en étroite partenariat avec la société civile ; action en faveur de progrès dans le rétablissement effectif de la chaîne de justice pénale dans tout le Soudan ; action en faveur de la mobilisation de ressources, notamment à destination du fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la consolidation de la paix.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : forces hybrides déployées à l'appui des autorités nationales pour évaluer les atteintes à la sécurité, y compris les violences intercommunautaires et autres situations liées au conflit ; suivi des violations des droits humains et conseils concernant les réparations, et établissement de rapports sur la question de l'impunité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information (brochures, prospectus, tableaux de conférence, infographies, supports promotionnels, foire aux questions, messages) donnant des explications sur le mandat de la Mission et présentant des faits nouveaux la concernant ; manifestations destinées à informer sur les principales priorités de la Mission en étroite collaboration avec les partenaires et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la zone de la mission et manifestations de sensibilisation avec les parties prenantes nationales, y compris la société civile et les populations locales, visant à soutenir le travail commun des Nations Unies dans les domaines de l'état de droit, de la justice pénale et de l'application du principe de responsabilité ; activités et campagnes visant à soutenir le travail des Nations Unies en faveur de la transition politique, du processus de paix, de la consolidation de la paix, de la protection des civils, de l'égalité des genres, du développement économique et de la réalisation des objectifs de développement durable ; production de contenus destinés à être diffusés par les médias nationaux et locaux ; activités de proximité ciblant des publics difficiles à atteindre par l'intermédiaire de partenaires, moyennant le recours à des moyens alternatifs comme les télécommunications, le théâtre et d'autres méthodes de communication traditionnelles ; formations visant à renforcer les capacités et à améliorer les relations, notamment avec les médias, ainsi que les reportages sur le travail des Nations Unies.

Relations extérieures et relations avec les médias : plan stratégique couvrant les principales activités de la Mission ; conférences de presse, points de presse, communiqués de presse ; interviews et publications ciblées avec les médias travaillant en étroite coordination avec le Groupe de communication des Nations Unies et avec les publics et réseaux cibles ; vidéos des activités de la Mission ; veille médiatique hebdomadaire et analyse des tendances observées dans les médias, des risques associés et des possibilités à exploiter et gestion de la communication de crise ; sondage d'opinion pour avoir une idée précise de la perception du public, et réalisation par la suite d'enquêtes pendant toute la durée de la Mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : création et actualisation des plateformes numériques de la Mission (site Web et médias sociaux) ; production et diffusion de contenus destinés à différents produits et campagnes multimédias qui favorisent la transparence et l'application du principe de responsabilité et appellent l'attention des principaux acteurs sur les priorités de la Mission ; conception de campagnes et de produits destinés aux plateformes de médias sociaux afin de montrer les effets de l'action de la Mission et d'appeler l'attention des principaux acteurs sur les domaines prioritaires, en collaboration étroite avec le Groupe de la communication des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

31. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 5 de sa résolution [2524 \(2020\)](#), le Secrétaire général a alloué, dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale lui avait accordée dans sa résolution [74/265](#) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2020, un financement initial d'un montant total de 933 300 dollars pour la période allant du 20 juillet au 30 septembre 2020 aux fins de la mise sur pied de la Mission. Les ressources autorisées prévoyaient également le financement de la création de 31 emplois de temporaire, parmi lesquels les emplois du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et de la mission préparatoire ainsi qu'un emploi affecté à des fonctions d'appui à New York.
32. Le 30 septembre 2020, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général, aux termes de la résolution [74/265](#) de l'Assemblée générale, à engager des dépenses d'un montant ne devant pas excéder 1 818 600 dollars (montant brut) (1 702 100 dollars, déduction faite des contributions du personnel) pour répondre aux besoins en ressources de la MINUATS pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020. Les ressources autorisées prévoyaient également la création de 60 emplois de temporaire pour une période de trois mois, dont 56 emplois basés à Khartoum et 4 emplois affectés à des fonctions d'appui au Siège à New York.
33. En juillet et août 2020, l'équipe de planification de la MINUATS s'est rendue au Soudan et a rencontré diverses parties prenantes soudanaises à Khartoum, notamment des représentants du Gouvernement, des services de sécurité, d'organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile et des groupes politiques. Elle s'est aussi entretenue avec les gouverneurs civils nouvellement nommés ou avec leurs représentants à Kassala, Kadougli, El-Fasher, Nyala et Zalingei, et a visité quatre camps de personnes déplacées. L'équipe de planification a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, compte tenu du caractère intégré de la MINUATS, ainsi qu'avec la MINUAD, vu qu'il importe que les deux missions opérant au Darfour coordonnent leurs activités.
34. Le montant des ressources proposées pour l'exercice 2021, soit 34 327 300 dollars, a été déterminé à la suite des visites de l'équipe de planification de la MINUATS au Soudan en juillet et août 2020, en tenant compte de la possibilité de tirer temporairement parti des capacités d'appui de la MINUAD pendant la mise en place du dispositif d'appui de la MINUATS, qui comprend des services communs, un centre de services et un système d'appui à distance. La MINUATS sera une mission politique spéciale intégrée à l'équipe de pays des Nations Unies existante, qui opérera sous la direction commune du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, qui fera également office de Coordonnateur(trice) résident(e) et de Coordonnateur(trice) des opérations humanitaires.
35. La composante Police de la Mission comprendrait 21 policiers hors unités constituées qui seraient déployés à Khartoum, El-Fasher, Zalingei et Nyala, conformément aux dispositions du paragraphe 2 iii) de la résolution [2524 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Les policiers hors unités constituées seraient chargés d'aider, de conseiller et de soutenir le Gouvernement soudanais et de développer sa capacité à étendre la présence de l'État et à élargir la gouvernance civile, en particulier par le renforcement d'institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité responsables et l'instauration d'un climat de confiance entre les autorités de l'État et les populations locales, notamment au moyen d'initiatives de police de proximité ou d'autres méthodes de protection de civils non armés, et de fournir un appui sous forme de conseils et de renforcement des capacités aux forces de sécurité, en particulier à la Force de police soudanaise.
36. La composante civile sera composée de 258 membres du personnel et de 11 Volontaires des Nations Unies, qui seront principalement déployés à Khartoum ainsi que dans les bureaux régionaux et les antennes de la MINUATS, comme décrit au paragraphe 46 ci-dessous. La structure organisationnelle de la Mission prévoit les capacités nécessaires pour soutenir la transition politique, les activités nationales de protection des civils et de prévention des conflits, la consolidation de la paix et la coordination du développement, ainsi que pour assurer l'appui à la mission, la sécurité et l'appui fonctionnel.

37. Lors de la phase initiale de son déploiement en octobre 2020, la Mission a établi son quartier général à Khartoum, à proximité immédiate du Bureau de liaison de Khartoum de la MINUAD. Conformément au mandat approuvé qui prévoit qu'elle assume l'autorité générale et fournisse une direction stratégique pour toutes ses propres activités et pour celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Soudan, la Mission compte ouvrir trois bureaux régionaux à El-Fasher, Kadougli et Kassala, chacune des présences régionales disposant d'antennes. Toutes les antennes ne disposeront que d'effectifs réduits au minimum nécessaire et s'appuieront sur les bureaux régionaux dont ils relèvent pour ce qui est du soutien logistique et administratif. Les bureaux de liaison seront étroitement intégrés aux locaux des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents sur place, et tireront parti de leur dispositif de sécurité ainsi que des arrangements administratifs locaux.
38. Le bureau régional d'El-Fasher sera installé à titre temporaire dans l'enceinte du super camp de la MINUAD et il est prévu de le transférer ailleurs à compter de juillet 2021. Le bureau régional d'El-Fasher aura des antennes à Zalingei et Nyala, qui utiliseront temporairement les installations de la MINUAD dans le cadre d'un système de recouvrement des coûts. Il est prévu que le bureau régional de Kadougli partage les locaux de la FISNUA et dispose d'antennes de liaison à Kauda et El-Damazin (État du Nil Bleu). Le bureau régional de la MINUATS à Kassala sera établi dans une installation distincte à proximité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région. Le bureau régional de Kassala disposera d'une antenne à Port Soudan, qui facilitera la liaison entre la MINUATS et les administrations régionales locales du Soudan oriental.
39. Les prévisions de dépenses pour 2021 ont été établies en tirant parti des arrangements administratifs et des arrangements en matière d'appui, dans le cadre d'un système de recouvrement des coûts, avec les missions de maintien de la paix déployées dans la région. Au cours de la période prévue, la Mission s'appuiera sur les capacités de la FISNUA pour soutenir les opérations dans le sud du pays, ainsi que sur la MINUAD dont elle utilisera les installations à El-Fasher, Nyala, Zalingei et Port Soudan et qui lui fournira un appui sur les plans logistique, opérationnel et médical. La MINUATS bénéficiera également d'une gamme complète de services de traitement administratif assurés par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), de l'assistance de la Section de l'appui centralisé aux achats et des services de communication et de logistique assurés par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence (Espagne).
40. Les arrangements avec la MINUAD seront provisoires, le temps que la MINUATS mette en place ses propres capacités en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en prévision de la réduction des effectifs et de la clôture éventuelle de la MINUAD. En outre, la MINUATS devrait recevoir les moyens excédentaires de la MINUAD, ce qui lui permettra de limiter ses acquisitions au minimum nécessaire. Les ressources proposées au titre des installations et infrastructures, des transports terrestres, des communications et de l'informatique, ainsi que de la santé, sont réduites en conséquence.
41. La Mission s'appuiera sur la MINUAD en matière d'appui aux opérations aériennes au cours des six premiers mois de 2021 et prévoit de déployer un avion et deux hélicoptères qui seront utilisés à cette fin entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021. Il s'agit là du minimum requis pour permettre à la Mission d'atteindre le degré de mobilité nécessaire pour couvrir toutes les régions du Soudan, comme le prévoit son mandat, y compris les endroits éloignés, et pour permettre les mouvements de personnel pendant la saison des pluies, lorsque les routes deviennent impraticables.
42. Pendant la première année complète de déploiement, la Mission s'appuiera sur des services fournis par des consultants individuels dotés de compétences hautement spécialisées et ciblées, après avoir mené une évaluation approfondie des compétences disponibles. Ces consultants individuels fourniraient des services dans les domaines suivants : appui en vue de la conception des négociations du processus de paix, conception et établissement de la Commission de justice transitionnelle, appui à la rédaction de la constitution ainsi qu'à la conception et à l'établissement de la Commission constitutionnelle, relations entre civils et militaires et conseils concernant la stabilisation, extension de l'autorité de l'État à la vie civile, fourniture d'une assistance au personnel et à la direction du

Bureau du Procureur général, et appui au personnel du Ministère des finances et de la planification économique en vue du renforcement du Groupe de coordination de l'aide.

43. En 2021, la Mission mènera des activités de déminage, pour un coût total de 1,9 million de dollars, ce qui permettra d'aider le Centre national de lutte antimines du Soudan concernant les aspects techniques de la lutte antimines ; elle prodiguera des conseils visant à favoriser l'élaboration d'initiatives locales de lutte antimines dans les zones contrôlées par des groupes armés non étatiques et militera en ce sens. La MINUATS procéderait pour sa part au relevé et au déminage de 100 zones suspectées d'être dangereuses, au relevé et à la vérification de 5 000 mètres de route et à l'enlèvement ou à la destruction de 300 engins explosifs, y compris des mines terrestres, dans les zones prioritaires des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, conformément à son mandat.
44. En 2021, la Mission mènera des activités relatives aux programmes représentant un montant total de 1,0 million de dollars. Les consultations avec l'équipe de pays des Nations Unies ont permis d'affiner la portée des activités proposées et de garantir un montant des ressources budgétaires modeste et destiné à jouer un rôle de catalyseur, l'hypothèse étant que leur exécution sera assurée principalement par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et par le personnel de la MINUATS. Les activités relatives aux programmes ne seront conçues que comme une mesure de transition, pour donner le temps à l'équipe de pays des Nations Unies d'étendre ses activités de consolidation de la paix et de poursuivre la transition permettant de passer de programmes essentiellement humanitaires à un mélange plus large d'activités d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de développement. Dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, l'exécution par la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies de programmes communs créerait un contexte favorable à la poursuite des négociations en permettant d'appuyer les mesures de confiance convenues, ainsi que les dividendes de la paix recensés par les populations locales aussi bien dans les territoires contrôlés par le Gouvernement que dans ceux qui échappent à son contrôle et par les partenaires d'exécution ayant une expérience de travail dans les Deux Zones.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 5

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 2020 | 2021 | | Variation |
|---|--|-----------------|-------------------------------|--|
| | Ressources autorisées au titre des dépenses imprévues et extraordinaires ^a | Total | Dépenses non renouvelables | 2021-2020 Augmentation/(diminution) |
| | (1) | (2) | (3) | (4) = (2) - (1) |
| Militaires et personnel de police | – | 546,1 | – | 546,1 |
| Personnel civil | 1 809,3 | 17 618,6 | – | 15 809,3 |
| Dépenses opérationnelles | 826,1 | 16 162,6 | 564,6 | 15 336,5 |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 2 635,4 | 34 327,3 | 564,6 | 31 691,9 |

^a Le 27 juillet 2020, le Secrétaire général, en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale lui avait accordée dans sa résolution 74/265, a fourni un financement initial au titre des dépenses imprévues et extraordinaires d'un montant total de 933 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période allant du 20 juillet au 30 septembre 2020. Le 30 septembre 2020, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général, aux termes de la résolution 74/265 de l'Assemblée générale, à engager des dépenses d'un montant ne devant pas excéder 1 818 600 dollars (montant brut) (1 702 100 dollars, déduction faite des contributions du personnel) pour répondre aux besoins en ressources de la MINUATS pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

Tableau 6
Effectifs nécessaires

| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | | | | | | | | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | | |
|-----------------------------|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---|---|--------------------------|--|------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------|
| | <i>SGA</i> | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2</i> | <i>Total partiel</i> | <i>Service mobile/Service de sécurité</i> | <i>Services généraux</i> | <i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i> | <i>Administrateurs</i> | <i>Agents locaux</i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | <i>Total</i> |
| Effectif approuvé pour 2020 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Effectif proposé pour 2021 | 1 ^a | 1 | 2 | 4 | 18 | 31 | 29 | 3 | 89 | 51 | 1 | 141 | 48 | 69 | 11 | 269 |
| Variation | 1 | 1 | 2 | 4 | 18 | 31 | 29 | 3 | 89 | 51 | 1 | 141 | 48 | 69 | 11 | 269 |

^a L'emploi de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (SSG) est financé à 50 %.

45. Les ressources demandées pour 2021 pour la MINUATS s'élèvent à 34 327 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettraient de couvrir le déploiement de 21 policiers hors unités constituées (546 100 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et autres coûts afférents aux 269 emplois nouvellement créés (17 618 600 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (16 162 600 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (330 600 dollars), voyages officiels (508 900 dollars), installations et infrastructures (1 245 900 dollars), transports terrestres (137 200 dollars), opérations aériennes (6 994 400 dollars), communications et informatique (2 303 000 dollars), santé (348 400 dollars) et fournitures, services et matériel divers (4 294 200 dollars).
46. Conformément à la stratégie et aux hypothèses de planification de la Mission pour 2021, décrites ci-dessus, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2021, 269 emplois de temporaire pour du personnel civil de la MINUATS, répartis comme suit :
- Il est proposé de créer 183 emplois à Khartoum, dont 94 dans les services organiques (1 secrétaire général(e) adjoint(e), 1 sous-secrétaire général(e), 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 15 P-4, 12 P-3, 3 P-2, 9 agents du Service mobile, 25 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents locaux et 6 Volontaires des Nations Unies), 54 emplois affectés à des fonctions d'appui (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 16 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 22 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies) et 35 emplois affectés à la sécurité (1 P-4, 1 P-3, 17 agents du Service mobile et 16 agents locaux) ;
 - Il est proposé de créer 45 emplois au bureau régional d'El-Fasher et dans les bureaux de liaison de Zalingei et Nyala, dont 24 dans les services organiques (1 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 9 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies), 14 emplois affectés à des fonctions d'appui (1 P-3, 5 agents du Service mobile et 8 agents locaux) et 7 emplois affectés à la sécurité (1 P-3, 2 agents du Service mobile et 4 agents locaux) ;
 - Il est proposé de créer 24 emplois au bureau régional de Kadougli et dans les bureaux de liaison de Kauda et d'El-Damazin, dont 19 dans les services organiques (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 9 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies), 1 emploi d'agente(e) local(e) affecté à des fonctions d'appui et 4 emplois affectés à la sécurité (1 P-3, 1 agent(e) du Service mobile et 2 agents locaux) ;
 - Il est proposé de créer 13 emplois au bureau régional de Kassala et au bureau de liaison de Port Soudan, dont 7 dans les services organiques (1 P-4, 1 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux), 2 emplois d'agente(e) local(e) affectés à des fonctions d'appui et 4 emplois affectés à la sécurité (1 P-3, 1 agent(e) du Service mobile et 2 agents locaux) ;

- e) Il est proposé de créer 4 emplois affectés à des fonctions d'appui au Siège à New York, dont 3 au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix [1 P-5, 1 P-4, 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] et 1 P-4 au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.
47. Outre le personnel civil proposé ci-dessus, 21 policiers hors unités constituées seraient déployés dans la zone de la mission conformément au paragraphe 2 iii) de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité pour aider, conseiller et soutenir le Gouvernement soudanais et développer sa capacité à étendre la présence de l'État et à élargir la gouvernance civile, en particulier par le renforcement d'institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité responsables et l'instauration d'un climat de confiance entre les autorités de l'État et les populations locales.
48. Compte tenu du rythme prévu de déploiement du personnel civil et du personnel en tenue de la MINUATS, il est proposé d'appliquer pour 2021 un taux de vacance de 50 % pour toutes les catégories de personnel de la Mission.

Ressources extrabudgétaires

49. Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 158 668 dollars étaient disponibles en 2020. Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2021 pour la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

II. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

50. **L'Assemblée générale est invitée à :**
- a) **Approuver le budget de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan pour 2021, soit un montant de 34 327 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) ;**
 - b) **Ouvrir au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021 un crédit supplémentaire de 34 327 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel), conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 ;**
 - c) **Ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 un crédit d'un montant de 1 944 200 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**